

L'ÉCOLE DES HANDICAPÉS MENTAUX

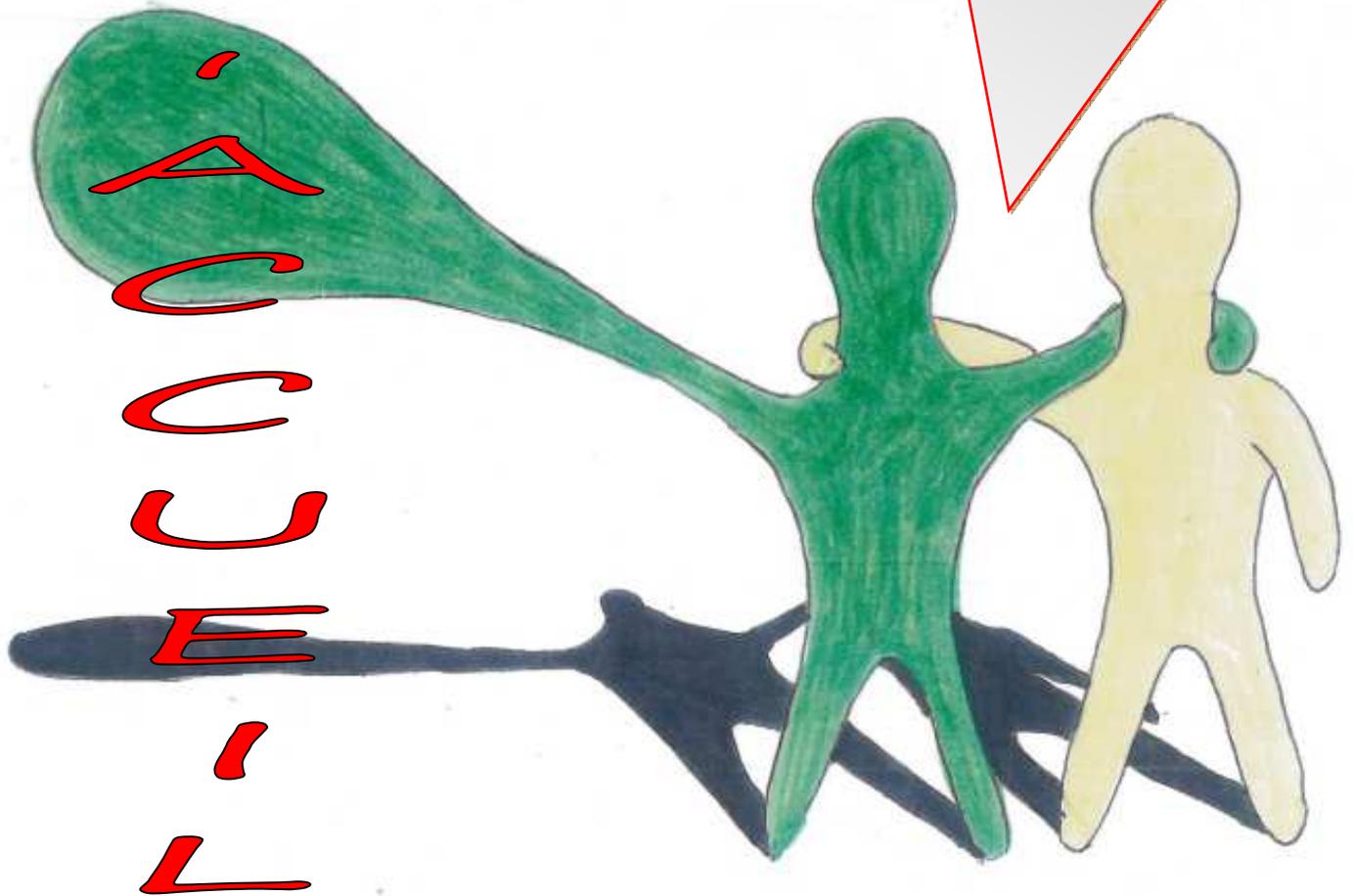


INSTITUT MEDICO EDUCATIF DE L'OUEST

La Cayronie

12110 CRANSAC LES THERMES

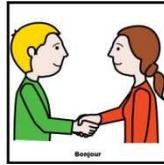
05 65 63 27 30



2013 - 2014

B i e n v e n u

Tu viens d'être accueilli avec tes parents à l'I.M.E. de l'Ouest.



Pour te rendre la vie plus facile, nous avons rédigé ce livret d'accueil qui t'aidera à te repérer et dans lequel tes parents trouveront des renseignements utiles sur l'association et sur l'établissement.

Et en annexe :

- Une présentation du personnel de l'établissement,
- Le règlement de fonctionnement qui définit les droits de la personne accueillie et les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'établissement,
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie,
- L'arrêté réglementaire désignant les personnes qualifiées,
- La charte de l'ADAPEAI,
- La liste des représentants au Conseil de la Vie Sociale (CVS).

Il t'informera aussi sur tes droits et tes devoirs, ainsi que sur ceux de tes parents.



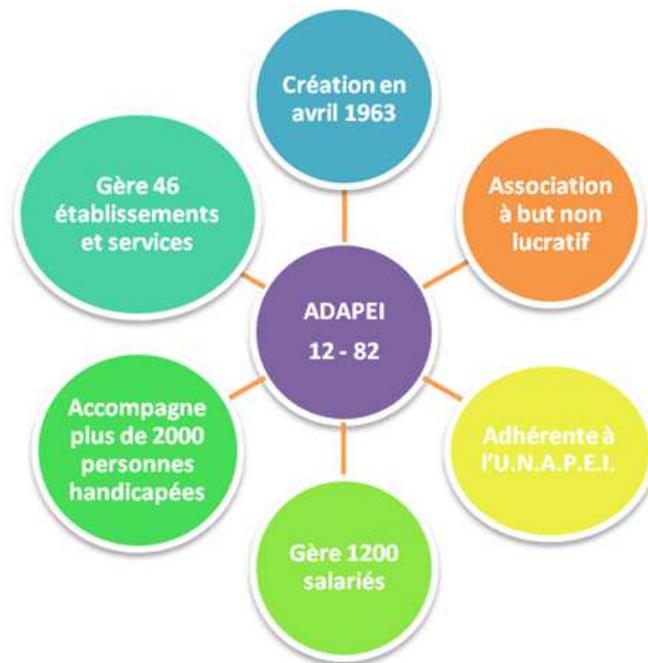
N'oublie pas les coordonnées de l'établissement :



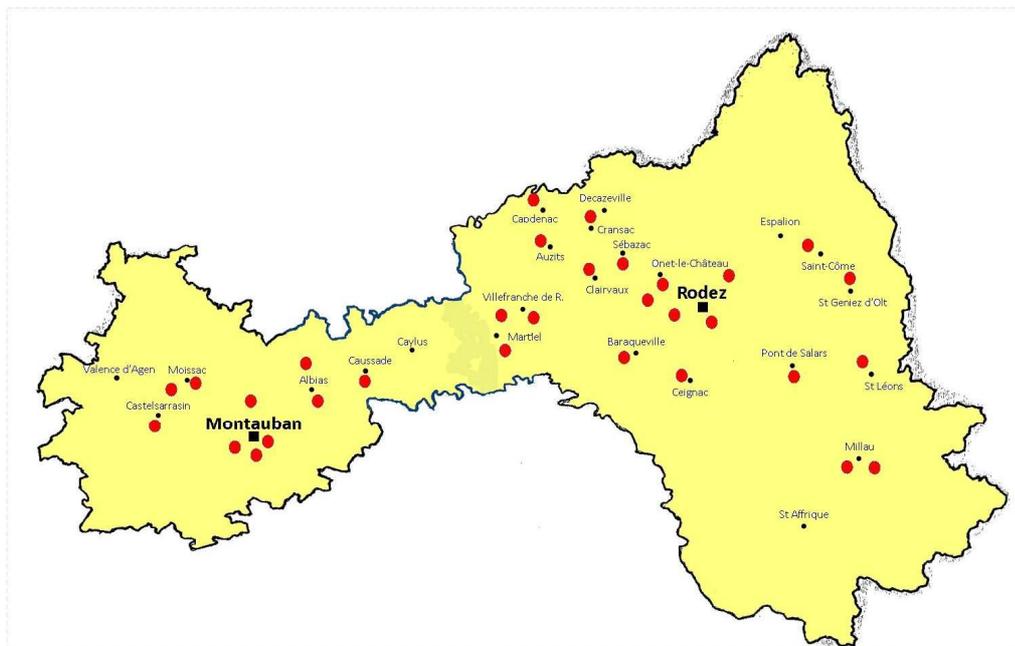
**IME de l'Ouest
La Cayronie
12110 CRANSAC**

**Tél : 05 65 63 27 30 – Fax : 05 65 63 64 98
Email : compt-ouest@orange.fr**

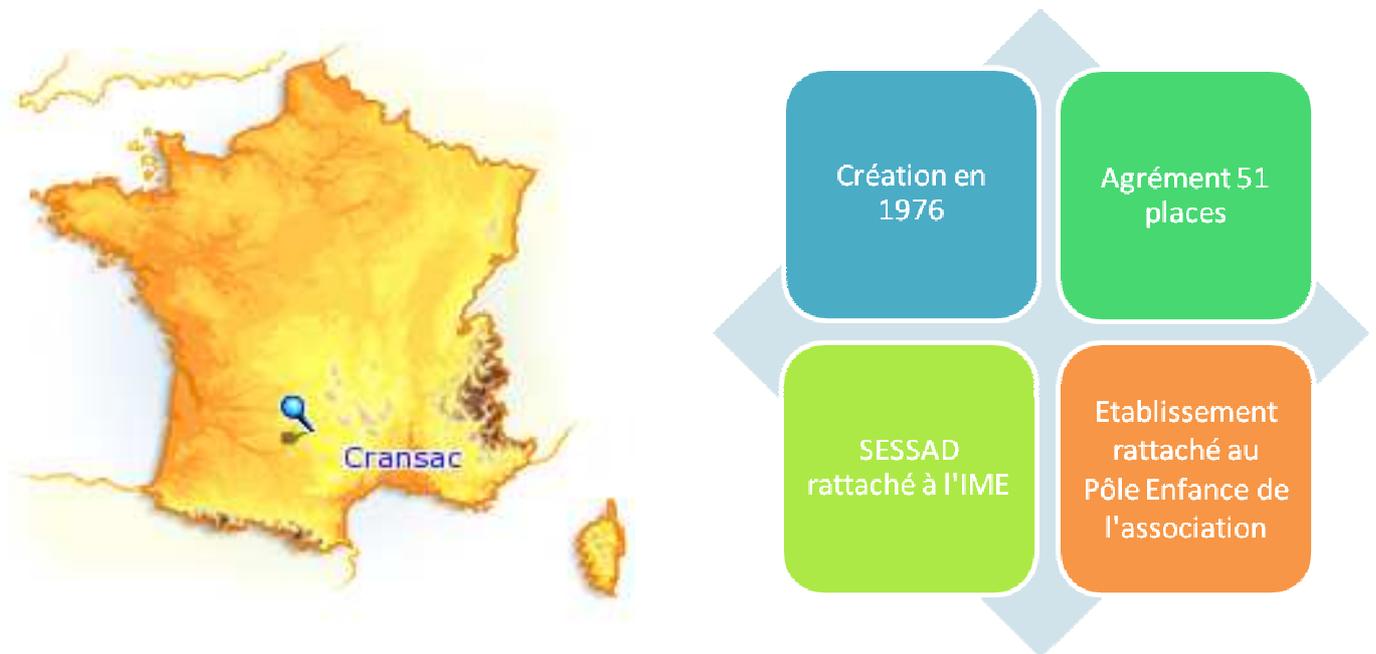
L'Association gestionnaire



→ Les autres établissements et services de l'association :



L'établissement



Catégorie

L'IME de l'Ouest entre dans la catégorie des établissements médico-sociaux décrits à l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, au point 2° :

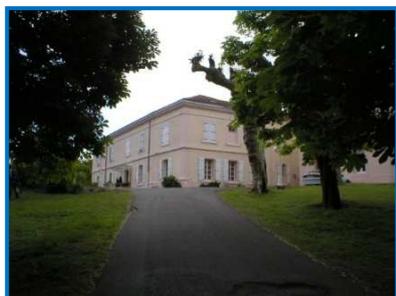
« ... établissements ou services d'enseignement et d'éducation spéciale qui assurent, à titre principal, une éducation adaptée et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation. »



Vue aérienne de l'IME de l'Ouest



Les locaux



1 bâtiment pour les activités de jour, comportant des salles d'activités – classes – salles de rééducation - bureaux administratifs.



1 bâtiment d'hébergement et de restauration avec

- Au RDC : 2 cuisines - 3 salles à manger - salle d'activité - infirmerie
- A l'étage : 10 chambres de 1 à 3 lits équipées de salles d'eau – 2 salles de bain - chambre de veille - lingerie.



1 bâtiment d'hébergement situé à proximité immédiate du bâtiment principal, d'une capacité d'accueil de 8 lits et comportant :

- Au RDC : salle à manger - 1 cuisine - 1 salon - 1 chambre à 2 lits - salle d'eau.
- A l'étage : 2 chambres à 3 lits - salon - salle de bain collective.



La classe annexée à l'école Emile Zola à Cransac.



« L'atelier des Clots », situé à proximité de la gare de Cransac, comporte un atelier dans le champ professionnel du bois et deux salles d'activités manuelles.



« Les jardins de l'IME » permettent, le fonctionnement de l'atelier horticulture, en extérieur à la saison chaude, et dans les serres, dont l'une est chauffée en hiver.

Les missions

Les missions de l'établissement s'inscrivent dans le cadre des missions d'intérêt général et d'utilité sociale telles que définies par l'article L. 311-1 du code de l'action sociale et des familles.

Ces missions sont notamment concrétisées dans les actions suivantes :

Quelques exemples de missions éducatives

		
<p>Activités d'éveil</p>	<p>Atelier pâtisserie</p>	<p>Intégration à l'environnement extérieur</p>
		
<p>Participation à des activités à caractère culturel ou de loisir</p>	<p>Pratique du sport adapté</p>	<p>Socialisation, apprentissage de la vie en internat</p>
		
<p>Initiation sécurité routière</p>	<p>Initiation aux premiers secours</p>	<p>Préparation à la vie d'adulte</p>

Missions pédagogiques

		
A l'IME		A la classe annexée
Enseignement spécialisé		

Activités à finalités pré professionnelles		
		
Cuisine	Bois	Horticulture et espaces verts

Missions sociales et thérapeutiques

		
Suivi infirmier et médical	Suivi psychologique	Rééducation orthophonique
		
Rééducation en psychomotricité		Suivi social

Deux sections

Pour répondre à ses missions,
l'établissement est organisé en services.

l'IMP :
Institut Médico Pédagogique
enfants de 6 à 13 ans,

l'IMPRO :
Institut Médico Professionnel
jeunes de 14 à 20 ans.

Les enfants suivent des activités
pédagogiques et éducatives.

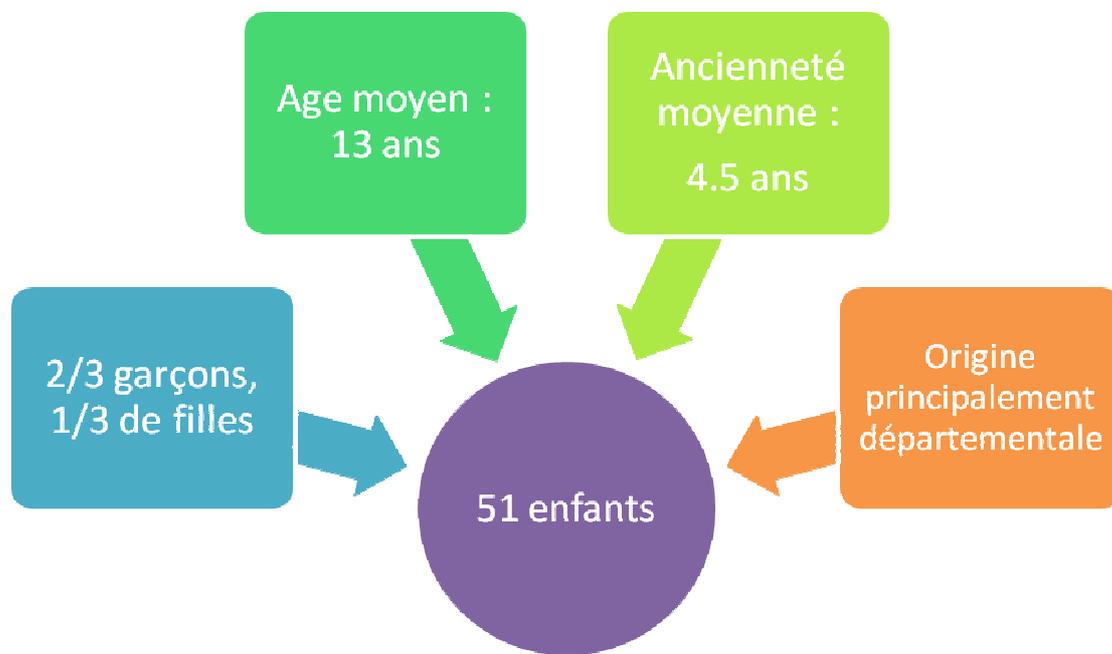
Les adolescents poursuivent les
acquisitions éducatives et
pédagogiques et une formation
préprofessionnelle adaptée aux
capacités de chacun.



Les enfants

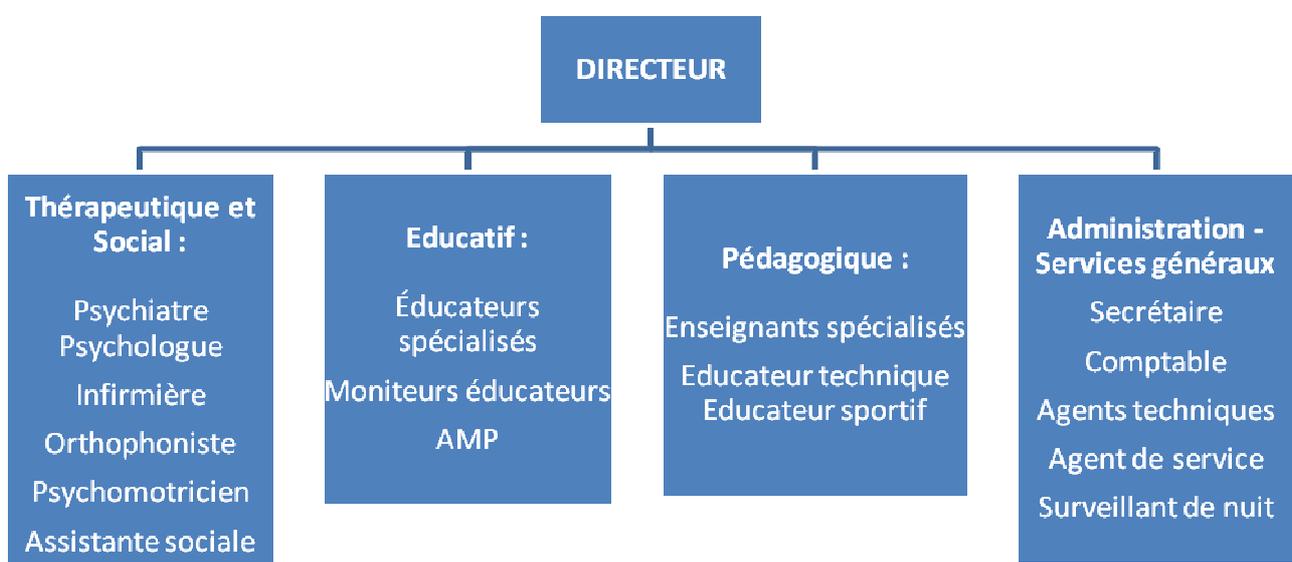
L'établissement accueille des enfants, filles ou garçons âgés de 6 à 20 ans, après orientation par la MDPH.

→ Quelques données (statistiques correspondantes à l'année 2012-2013) :



Les professionnels

Une équipe pluri professionnelle compose le personnel de l'établissement :



L'admission

Prise de contact de ta famille avec notification d'orientation de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) à l'IME.

Constitution de ton dossier : une liste reprenant les pièces à fournir est transmise à ta famille pour commencer à constituer ton dossier.

Rencontre avec le directeur puis avec le psychiatre, psychologue, infirmière, assistante sociale et ton éducateur référent.

Formalisation du contrat de séjour (objectifs et moyens d'actions proposés).
Ce document établi lors de ton admission est élaboré par l'établissement avec ta participation et celle de ta famille.
Il est proposé dans les 15 jours suivant l'admission et doit être signé dans le mois. Il précise les objectifs et les modalités de la prise en charge proposés.

6 mois maximum après ton admission, réalisation de ton projet personnalisé en concertation avec toi, ta famille et, l'équipe.

Un avenant au contrat de séjour est formalisée réajustant les objectifs et les modalités de ta prise en charge.

Le projet et l'avenant seront réactualisés tous les ans.

L'après IME

→ Sortie de l'IME

Deux raisons principales peuvent t'amener à quitter l'IME :

- Du fait de ton évolution personnelle qui conduit à penser que l'accueil par un autre établissement serait plus adapté.
- Quand tu auras atteint l'âge limite de 20 ans.



Départ d'une jeune adulte
en foyer de vie (juin 2013).

→ La réorientation vers un autre établissement

Au cours de ton accompagnement, une réflexion sera menée régulièrement par l'équipe, en concertation avec tes parents, sur les modalités de prise en charge. Dès lors qu'il apparaît, au regard de ton évolution personnelle, qu'une orientation vers un autre établissement permettrait une prise en charge plus adaptée de tes besoins, une réflexion avec ta famille sera engagée pour décider de l'opportunité d'une telle réorientation.

→ L'orientation en structure adulte : ESAT, foyer de vie, MAS, ...

Pour préparer ton orientation vers une structure adulte, l'établissement met en place des stages de découverte, de sensibilisation et d'évaluation.

L'équipe de l'établissement te préparera et te présentera à ton futur stage afin de t'y engager dans les conditions les plus favorables. Une information suivie sera donnée à ta famille qui recevra un compte-rendu du stage.

→ Le maintien au-delà des 20 ans

Le maintien au-delà des vingt ans, connu sous le terme « d'amendement Creton » permet à l'établissement de poursuivre ton accueil dans l'attente d'une place disponible en structure adulte vers laquelle ton orientation a été prononcée par la MDPH.

Informations diverses



→ Le calendrier de fonctionnement

L'établissement respecte un nombre de jours de fonctionnement (d'ouverture) prescrit par l'ARS (Agence Régionale de Santé) :

En Internat, semi internat : de 205 à 210 jours.

Les congés de l'IME sont globalement alignés sur les congés scolaires, avec cependant des durées de congés moindres.

→ Horaires d'ouverture

En internat : du lundi 10h au vendredi 16h.

En semi-internat :

Lundi 10h à 17h

Mardi 9h à 17h

Mercredi 9h à 13h

Jeudi 9h à 17h

Vendredi 9h à 16h

→ Frais de séjour

Les frais d'accueil et d'hébergement à l'IME sont pris en charge par la sécurité sociale.



Il sera cependant fait appel à tes parents pour une participation financière aux diverses activités proposées (culturelles, récréatives ...) : 15€ par mois pour les internes à temps plein, 7€ par mois pour les externes à temps plein.

→ Les assurances



L'établissement a souscrit toutes ses assurances à la société M.A.I.F. de Rodez :

- assurance multirisque (incendie, vol...),
- responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels,
- assurance des véhicules,
- responsabilité civile dépositaire.



→ Le transport

Les frais de transport de ton lieu de résidence à l'IME et du retour sont pris en charge et organisés par l'établissement.

Les horaires de ramassage sont communiqués en début d'année. Leur respect est impératif.

Il convient de signaler à la direction sans attendre toute difficulté relative au transport.



→ Les repas

Un prestataire de service livre les repas du midi et du soir.

→ Traitement des données



informatiques

Les informations te concernant font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés individuelles.

Tu peux t'opposer à ce que les informations nominatives te concernant fassent l'objet d'un traitement informatisé, dans les conditions fixées à l'article 26 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978.



→ Suivi médical

Une infirmière est attachée au service de l'établissement.

Elle assure les soins infirmiers, le suivi des traitements, l'accompagnement chez le médecin si nécessaire.

Elle est l'interlocutrice privilégiée des parents pour tout ce qui concerne ton suivi médical.

Un médecin généraliste effectue les consultations nécessaires. Il effectue une visite médicale annuelle de tous les enfants.

Les traitements médicaux ne peuvent être administrés que si une prescription médicale les accompagne.

Les rééducations effectuées en libéral ne sont prises en charge par l'établissement que si elles sont en lien avec ton handicap et prescrites par le médecin attaché à l'IME.



→ Personne qualifiée

En cas de réclamation, de non respect de tes droits, tu peux contacter le Directeur de l'établissement ou le Président de l'Association.

Par ailleurs, tu peux également, sur simple demande, faire gratuitement appel à un médiateur.

Ce médiateur sera choisi sur la liste des Personnes Qualifiées du département, jointe en annexe de ce présent livret.

→ Promotion de la bientraitance

Le projet d'établissement intègre la mise en place de procédures destinées à une vigilance particulière à l'égard de la prévention de toute forme de maltraitance. Plus spécifiquement, il vise à l'intégration dans l'accompagnement quotidien d'une éthique de promotion des actes "bienveillants" au sens du respect des droits des usagers, et de la recherche de l'amélioration de leur qualité de vie.



→ Internat

Par commodité, il est conseillé d'appeler en soirée à partir de 18 h 30.

L'argent de poche : L'établissement demande à tes parents de fournir de l'argent de poche. Ce pécule te permet d'effectuer, dans le cadre du travail éducatif d'internat, les achats nécessaires à la vie quotidienne (accessoires personnels, hygiène, correspondance).



→ L'accès aux dossiers

L'accès à ton dossier est possible sur demande auprès du directeur de l'établissement.



→ Gestion du linge

L'IME n'assure pas l'entretien du linge personnel.

Une liste du trousseau minimum nécessaire à l'accueil en internat figure dans le dossier d'inscription. Pour les activités préprofessionnelles, une tenue adaptée te sera demandée.

Le linge doit être identifié par un marquage durable.

Participation à la vie de l'établissement



→ **Le Conseil de la Vie Sociale : CVS**

Un conseil de la vie sociale est en place, celui-ci est commun aux établissements associatifs pour enfants de l'Aveyron. Cette instance participative se réunit au moins 3 fois par an. Il est constitué d'usagers, de représentants légaux, de salariés et des représentants de l'organisme gestionnaire (ADAPEI) (*voir liste en annexe*).

Le conseil de la vie sociale donne son avis et peut faire des propositions sur toutes questions intéressant le fonctionnement de l'établissement.

Il est renouvelé régulièrement et toute personne peut se porter candidate à ces élections.



→ **Le Conseil des parents**

Le conseil des parents est une instance représentative propre à l'ADAPEI.

Il est :

- un lieu d'information et de formation,
- un lieu de réflexion et de proposition.

Les membres du conseil des parents sont élus pour une durée de 4 ans par les personnes assurant le rôle parental et dont les enfants fréquentent l'établissement.

Il est souhaitable que tous les membres du conseil des parents adhèrent à l'ADAPEI.



→ **Rencontres avec les parents**

Les parents ou représentants légaux sont conviés à rencontrer les professionnels lors de réunions générales au cours desquelles sont présentés les activités, projets et réalisations en cours.

Ils sont également conviés individuellement à s'entretenir sur ton évolution et à participer à la l'actualisation de ton projet.

Les professionnels de l'établissement sont à la disposition de tes parents pour un entretien individuel sur rendez-vous.

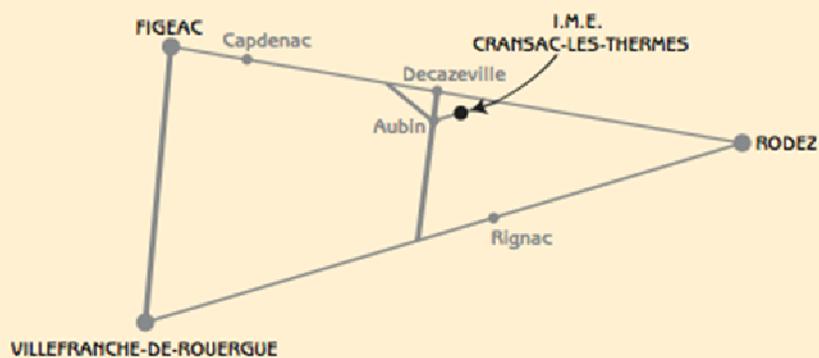


→ **Communication**

Un cahier de liaison te sera fourni. Il sert à échanger les informations d'ordre pratique.

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Plan d'accès
à l'Institut Médico-éducatif de l'ouest



I.M.E de Cransac-les-Thermes
Route des anciennes forges - La Cayronie - 12110 CRANSAC-LES-THERMES